



Commune d'IZIEU (Ain)
25, rue des Lauzes
01300 IZIEU
Téléphone 04 79 87 23 00
mairie-izieu@orange.fr

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Izieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis MARTIN-BARBAZ, maire.

Date de la convocation : 06.07.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absent : 0

Excusés : 0

Présents :

MARTIN-BARBAZ Denis
KUHlich Rolf-Pierre
RENOUX Carine
SAMMUT Thierry
DAVIES Philip-André
DEVEAUX Marianne

DURAND-DAVIES Delphine
VANBERVLIET Michel
LEBHAR Jacques
LIEVRE Marie-Ange
TERNACLE Virginie

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour :

1 - Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 juin 2026.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance.

Delphine Durand Davies est déclarée secrétaire de séance.

Délibération n°39-2026

3 -Délibération pour la révision du SCOT du Bugey.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui a pour objet d'organiser de manière cohérente le territoire pour les vingt prochaines années. Les objectifs du SCOT intéressent de nombreuses politiques sectorielles telles que l'habitat, l'emploi, la mobilité, le développement économique et commercial, l'environnement et le développement durable, le tourisme, le patrimoine, les équipements et services aux populations, la santé, l'agriculture, et l'urbanisme notamment.

Le périmètre du SCOT du Bugey représente les 41 communes de la communauté de communes Bugey-Sud. Une réunion a eu lieu jeudi 9 juillet 2026.

Le préfet a émis un avis favorable pour le SCOT réalisé par la CCBS.

Les conseillers communautaires vont être appelés à voter très prochainement. Le dernier PLUI avait été rejeté par une minorité de blocage.

Le SCOT est approuvé à l'unanimité, mais possibilité d'émettre des réserves sur certains points.

Le conseil approuve à l'unanimité

Délibération n°40-2026

4 – Délibération demande de subvention Sylv'ACCTES

La commune d'Izieu a voté un devis de travaux sylvicoles pour favoriser le développement d'une régénération naturelle de feuillus et sapins de Nordmann dans un peuplement en cours de régularisation. Les travaux consisteront à parcourir l'ensemble de la parcelle de gestion 12b sur une surface de 8,87 ha (parcelle cadastrale A396) pour dégager les semis de la végétation concurrente par poches dans les zones éclairées (Itinéraire technique 1). Les travaux sont estimés à 7 646,03 € HT sur une surface de 8,87 ha. La commune sollicite une subvention de 50 % du montant auprès de SYLV'ACTES, soit la somme de 3 823 € HT, et de 16 % auprès du Fonds Local, soit la somme de 1 223 € HT.

Le conseil approuve à l'unanimité

Délibération n°41-2026

5 - Délibération pour autoriser l'ONF à effectuer la facturation.

Une convention va être conclue avec l'Office national des forêts (ONF), celui-ci est chargé d'établir et d'émettre les factures relatives aux ventes de bois réalisées pour le compte de la commune. Une vente de bois a été réalisée au mois de juin pour un montant total de 33 000 € TTC. Conformément aux dispositions de la convention, une somme de 3 000 € TTC est destinée à l'ONF au titre de sa rémunération. Le produit revenant à la commune s'élève ainsi à 30 000 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité

6 - Proposition de rénovation des bancs de l'église. Demander au curé de la paroisse

Devis demandé précédemment. (5 bancs pour un total de 4200 euros HT)

Entre temps, le Père Bertrand propose de faire réaliser un traitement par les fournisseurs.

Merci à Josiane Plantier-Château d'avoir fait l'intermédiaire.

Délibération n°42-2026

7- Délibération pour une convention avec le Conservatoire de Belley.

Par le biais d'une convention, une participation financière de 450€ par an par élève est votée afin de permettre aux élèves concernés domiciliés à Izieu et inscrits au conservatoire de Belley de bénéficier de cet enseignement. Le conseil municipal adopte le principe d'une participation réservée exclusivement aux élèves mineurs âgés de moins de 18 ans. Les communes sont invitées à participer au conseil d'établissement du conservatoire de Belley. Le conseil municipal adopte le principe d'une participation réservée exclusivement aux élèves mineurs âgés de moins de 18 ans. Lorsqu'une commune signe la convention en cours d'année et procède au versement de la subvention, une réduction de la facturation pour les élevés concernés sera appliquée dès le trimestre suivant. En cas d'abandon d'un élève en cours d'année pour les raisons suivantes : maladie grave, mutation professionnelle de l'élève ou de la famille, perte de garde de l'enfant, chômage et/ou problème financier exceptionnel et sur justificatif, un remboursement de la commune sera effectué au prorata de l'année écoulée. La commune pourrait bénéficier d'une interprétation, ou autre prestation...

Il serait intéressant de demander d'être informé des auditions ou spectacles proposés par le conservatoire.

Le conseil approuve à l'unanimité pour les demandes de mineurs.

Délibération n°43-2026

8- Délibération pour le contrôle des équipements électriques « Socotec ».

Il convient de désigner un prestataire chargé de réaliser les contrôles réglementaires des installations électriques des bâtiments communaux. Deux propositions ont été présentées :

- SOCOTEC : 1^{re} année : 1 030 € HT puis 740 € HT par an engagement contractuel de 5 ans.
- Alpes Contrôles : 880 € HT par an engagement contractuel de 3 ans.

Alpes contrôle a déjà réalisé les diagnostics et connaissent les bâtiments. A l'unanimité le conseil retient Alpes contrôle pour réaliser ces vérifications.

Délibération n°44-2026

9 – Délibération pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il est nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'actualiser les coordonnées des interlocuteurs et la composition des personnes mobilisables, à la suite de l'installation du nouveau Conseil municipal issu des dernières élections.

Le conseil approuve à l'unanimité et s'engage à réaliser la mise à jour avant la fin de cette année 2026. Le document définitif sera envoyé à la sous-préfecture, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la gendarmerie territorialement compétente, aux membres de la cellule communale de crise et aux élus concernés, qui doivent disposer de la version à jour.

10- Compte rendu du Conseil d'école du 16/06/26.

91 élèves contre 102. Deux fermetures : d'une classe et d'un poste de climat scolaire.

L'exposition des travaux des élèves lors de la kermesse a été appréciée. Bilan positif de l'engagement du Sou des écoles Projet d'engager les élèves dans un cycle de tennis de table, le cycle de natation

reprendra à Belley (recherche d'accompagnants) , visite de la maison d'Izieu pour les CM1 et CM2, travaux et déménagements/emménagements à prévoir suite à la fermeture de classe. Classement de l'école en RPI concentré : la commission scolaire devrait se rencontrer pour réaliser un RPI en administration officielle. Changement de prestataire restauration scolaire (producteurs locaux). Des travaux seront réalisés sur le restaurant scolaire en octobre. Cour partagée : des jeux vont être installés

11- Point sur le 13/07 : Barbecue, Frites, Musique...

Lancement de la collecte de fonds pour la prochaine tranche de la rénovation de l'église.

La fondation du patrimoine représentée par Mme Bonnard, participera à hauteur de 1 euro pour un euro collecté. Le Père Bertrand, les adhérents et les donateurs extérieurs ont été invités.

Aux vues des risques incendies, le conseil ne réalisera pas un barbecue à charbon. Les saucisses seront cuites le matin et réchauffées au barbecue à gaz le soir. Cuve d'eau à prévoir. Les frigos devront être installés dès le matin. A prévoir, un bac pour les glaçons. Boulangerie de la Bruyère : pain/entrées/desserts, ferme de la Goyardière, fruits chez Picot, fromage chez Vival.

Réunion lundi matin 8h00 à la plate-forme. Musique installée vers 19 h 30.

Le feu d'artifice n'a pas été commandé. (Un arrêté du préfet interdisant les feux d'artifice)

Un arrêté du préfet interdisant l'accès des pistes aux véhicules à moteur. L'employée municipale a donc fermé les routes et chemins menant aux massifs, (arrêté affiché sur chaque barrière)

Le 14 juillet à 11h30, dépôt de gerbe au monument.

12- Formation PSC1 de l'agent communal et d'autres personnes volontaires.

Demande réalisée auprès du SDIS. La mairie doit proposer une date afin d'avoir une proposition et un devis pour des groupes de 10 (7 heures de formation)

Un vendredi et un samedi fin septembre ou début octobre, nécessité de réserver la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, approuve cette demande à l'unanimité.

• Questions diverses

- Commission de contrôle des listes électorales : Monsieur Alain BILLIEMAZ (titulaire) et Christophe RAMPIN (suppléant).
- Proposition de reportage des photos aériennes. Non retenue.
- Suite du projet de photocopieur : résiliation de l'entreprise Konica le 30.06.2027 une attente d'environ un an.
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Suite à la réunion de secteur de la DDFIT, se pose la question de la nécessité d'une délibération pour instaurer ou non cette taxe. Discussion et délibération reportée.

- Devis Pic-Bois.

Un devis a été demandé à Pic-Bois, pour réparer le panneau d'information des randonneurs. À hauteur de 1190,16 euros. Le panneau a finalement été réparé par le responsable de l'accident.

- Les spéléologues d'Hauteville n'ont pas été retenus par le sou des écoles pour faire une représentation de la grotte de Monitieux lors de la kermesse. Le conseil va réfléchir à organiser cette représentation sur la commune.
- Suite à une réunion pour sécuriser l'abri bus en bas de Pluvis. Proposition de déplacer les panneaux limitation à 70km/h. Demander si possibilité de mettre un stop ou un céder le

passage pour les sorties de Pluvis. En attente de la réponse de la région pour déplacer l'arrêt de bus.

- Adhérer à l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) afin de bénéficier de ses ressources et de son accompagnement en matière de prévention et de gestion des risques. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 90 €. Le conseil municipal approuve l'adhésion.
- Délibération à prévoir pour le prochain conseil pour modifier le budget : 4600 euros à équilibrer (suite CFU)
- Question des idées de projets à proposer pour le mandat : Projet de panneaux photovoltaïques à étudier. Aménagement de la place du palais, nettoyer le mur de soutènement de la place du Palais, créer un toit sur l'esplanade, avoir un espace climatisé ? Réfection du toit de la mairie et pièce sous comble ? Question de l'appartement au-dessus de la salle des fêtes (rénovation énergétique), Sécuriser le passage à pied sur le pont de Cuchet (manque une zone sans trottoirs, aménagement de 1 ou 2 chemin de randonnée (point de vue sur le Grand Thur), cinéma plein air, nettoyage du rocher au-dessus de l'épingle vers chez Lacours, lavoirs, parkings ? Projets culturels et forestiers le 21 mars 2026 fête de la forêt avec ONF (semaine du 20 au 26 mars) visite de la forêt et exposition des forêts de l'Ain.
- la table d'orientation : le conseil doit informer la Communauté de Communes Bugey Sud de ce qu'il souhaite voir apparaître sur la carte,

Fin de la séance : 22 heures 48

Prochain conseil municipal : 25 septembre 2026

